

PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Lundi 14 avril 2014 à 13h30
Maison des Astronomes, IMÉRA

Présents ou représentés :

Monsieur N. Morales
Monsieur A. Asselah
Madame B. Carpentier
Monsieur J.P. Caverni, pouvoir à Monsieur D. Laussel
Monsieur D. Laussel
Monsieur J. Boutier
Monsieur D. Nobile, pouvoir à Monsieur M. Seagar
Monsieur M. Seagar
Madame B. Marin
Monsieur B. Suzzarelli, pouvoir à Monsieur P. Livet
Monsieur J.B. Zimmermann
Monsieur C. Rovelli, pouvoir à Monsieur N. Morales
Monsieur P. Livet

Excusés :

Monsieur Y. Berland
Monsieur D. Bertin
Monsieur B. Jouve
Monsieur M. Noyons

Invités :

Madame C. Vidal
Madame I. Leclercq
Monsieur E. Girard-Reydet

Le lundi 14 avril à 13h30, le Conseil de gestion de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur D. Laussel, Président de la Fondation IMÉRA.

Monsieur D. Laussel, Président de l'IMÉRA, constate que treize membres du Conseil, sur un total de dix-sept, étant présents ou représentés, le Conseil est habilité à siéger.

1 – Approbation du PV du Conseil de gestion du 23 janvier 2014

Madame B. Marin souligne que la résolution « *Monsieur S. Bordreuil n'est de fait plus membre du Conseil de gestion* », qui figure au point 5 – Rapport d'activités 2012-2013 du projet de PV, n'est pas une résolution proprement dite du Conseil de gestion mais la conséquence directe de sa décision de quitter pour des raisons personnelles ses fonctions de Directeur scientifique par interim de la Fondation IMÉRA.

Résolution

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le PV du Conseil de gestion du 23 janvier 2014, moyennant la suppression de la première résolution qui figure au point 5 – Rapport d'activités 2012-2013 du projet de PV : « S. Bordreuil n'est de fait plus membre du Conseil de gestion ».

2 – Présentation du nouveau Directeur scientifique de l'IMÉRA

Monsieur D. Laussel présente aux membres du conseil de gestion, Monsieur A. Asselah, nouvellement nommé Directeur scientifique de l'IMÉRA depuis le 1^{er} avril 2014 pour une durée de 2 ans.

Monsieur D. Laussel rappelle brièvement quelles ont été les étapes du processus de recrutement du Directeur scientifique de l'IMÉRA, qui s'inscrit dans le cadre de l'attribution d'une chaire d'excellence recherche de la Fondation A*MIDEX à compter du 1^{er} septembre 2014.

Après avoir présenté son parcours et remercié les personnes qui l'ont accueilli et encouragé à l'occasion de sa prise de fonctions à l'IMÉRA, Monsieur A. Asselah remet puis présente aux membres du Conseil de gestion un document qui rassemble des idées et observations concernant :

- la composition du Comité d'animation scientifique (CAS) de l'IMÉRA ;
- le processus de sélection des résidents ;
- le montage d'appel à candidatures spécifiques dans le cadre de partenariats institutionnels ;
- les activités scientifiques avec la mise en place comme prérequis de groupes de travail sur des thèmes pluridisciplinaires, et de moments d'échanges informels et récurrents où résidents et scientifiques puissent se rencontrer ;
- l'aménagement du nouveau bâtiment.

Concernant la mise en place d'appel à candidatures spécifiques dans le cadre de partenariats avec des Labex, Madame B. Marin indique que ce type d'initiative n'est pas motivé par la difficulté qu'auraient les Labex à dépenser leur dotation, mais bien par l'identification préalable de bénéfices scientifiques communs pour les partenaires. Il est rappelé à cette occasion que le cadre d'une résidence à l'IMÉRA est, pour un chercheur invité, de venir, non pas sur un programme préexistant, mais sur son propre programme de recherche sans lien de subordination avec l'Institut.

En réponse à une question de Monsieur J.B. Zimmermann, Monsieur A. Asselah insiste sur le fait que le prérequis pour lui à la construction de la cohérence scientifique de l'IMÉRA, est la mise en place de groupes de travail qui se réunissent régulièrement autour de thèmes pluridisciplinaires comme les réseaux complexes, l'environnement ou les changements institutionnels.

Après avoir souligné l'importance de voir grandir la vie scientifique à l'IMÉRA, Monsieur J. Boutier exprime sa satisfaction de lire dans le projet de composition du CAS un rééquilibrage entre représentants des sciences humaines et sociales et représentants des sciences dures.

Concernant le processus de sélection des résidents dans le cadre de l'appel à candidatures en cours, Madame B. Marin souligne l'importance de trouver le bon équilibre entre la transparence qui est due aux candidats à l'occasion de l'examen de leur dossiers, et le fait de ne pas se laisser écraser par l'évaluation de ces dossiers dont le nombre va grandissant.

Les membres du Conseil de gestion s'accordent sur l'importance de la mise en place de la phase de qualification ou de pré-sélection, qui permet d'opérer un premier tri des candidatures ne répondant clairement pas aux critères de sélection, pour ne mobiliser des évaluateurs dans le cadre d'une évaluation plus approfondie que sur les meilleurs dossiers.

Dans le contexte de la mise en place du nouveau CAS, Monsieur A. Asselah ne considère pas souhaitable de mobiliser ses nouveaux membres à l'occasion de cette phase de qualification au risque de les décourager. Il préfère en effet commencer par les impliquer au niveau des activités scientifiques et de la mise en place des groupes de travail sur des thèmes pluridisciplinaires. Dans ce contexte particulier et pour cette année, il considère que le Bureau du Conseil de gestion peut légitimement prendre en charge cette phase de qualification des candidatures sans risque de perdre de bons dossiers.

3 – Approbation des comptes de l'exercice 2013

Madame I. Leclercq, agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille, précise en introduction que l'approbation des comptes de l'exercice 2013 par le Conseil de gestion de la Fondation est obligatoire avant le vote par le Conseil d'administration du 29 avril 2014 des comptes financiers de l'IMÉRA.

Madame B. Carpentier présente ensuite les ressources et les dépenses 2013 de la Fondation IMÉRA.

Le montant global des recettes 2013, qui figure au bilan 2013, est de 530.018 €.

Ce montant n'inclut pas les 157 k€ de subvention de fonctionnement d'AMU, qui n'ont pas été par omission titrés en 2013, et qui le seront pour rattrapage en 2014. Madame I. Leclercq précise que le statut de Fondation universitaire de l'IMÉRA, avec une autonomie financière, impose un vote sur l'attribution de cette subvention en Conseil d'administration d'AMU.

Les recettes 2013 se répartissent en une subvention du Conseil général des Bouches-du Rhône de 94.489 euros, une subvention du Conseil Régional PACA de 41.743 €, une subvention du Labex RFIEA+ de 235.488 €, une dotation de fonctionnement du RFIEA de 157.227 € et une quote-part de subvention d'investissement de 1.111 €.

Le montant global des dépenses 2013 s'élève à 558.699 €, avec pour répartition:

- 68.360 € de dépenses liées au fonctionnement courant ;
- 386.458 € de dépenses liées aux missions d'accueil des résidents ;
- 103.881 € de dépenses de masse salariale.

Madame I. Leclercq présente ensuite le bilan comptable 2013.

La perte de 28.681 € qui figure à ce bilan, est la conséquence directe des 157 k€ de subvention de fonctionnement d'AMU qui n'ont par erreur pas été titrés.

L'avance de trésorerie de 156.493 € s'explique par :

- les dépenses effectuées en 2013 dans le cadre du Labex RFIEA+, et dont le versement du solde de la subvention correspondante n'est intervenu qu'en février 2014 ;
- les dépenses effectuées en 2013 dans le cadre des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional, dont les sommes restent à recouvrer.

Résolution

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2013.

4 – Questions diverses

Monsieur J. Boutier rappelle qu'il est inscrit dans les statuts de la Fondation que le procès-verbal de réunion, approuvé par le Président de la Fondation, doit être préparé dans le délai d'un mois.

Dans le contexte de la mise en place d'un nouveau CAS dont la composition a été intégralement modifiée, Monsieur J.B. Zimmermann s'inquiète de la façon dont seront informés et remerciés les membres du précédent CAS qui se sont largement investis pour le développement de l'IMÉRA.

Monsieur D. Laussel et Monsieur A. Asselah indiquent en retour partager le même souci de remercier les membres du précédent CAS au regard de leur forte implication passée, tout en les encourageant à continuer à s'impliquer dans la vie scientifique de l'IMÉRA.

Il est consécutivement décidé de réunir simultanément, courant mai, les membres du précédent CAS et les membres du nouveau CAS.

Il est également envisagé de créer et de faire vivre une nouvelle entité, qui pourrait s'intituler le Collège ou les Amis de l'IMÉRA, et qui réunirait les membres du précédent CAS ainsi que tous les anciens résidents de l'IMÉRA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Fait à Marseille, le 17 avril 2014.

Monsieur D. Laussel
Président du Conseil de gestion